# La question du retour des objets sénégalais des musées européens : enjeux, stratégies d'intervention, expertises muséologiques et négociations diplomatiques.

# Ibrahima Cisse

Doctorant en muséologie, médiation patrimoine au sein de la Chaire sur la gouvernance des musées et le droit de la culture de l'Université du Québec à Montréal, Canada.

Les États coloniaux de pays africains (Portugal, France, Allemagne, Hollande, Angleterre etc), les soldats et missionnaires occidentaux ayant servi en Afrique à l'époque coloniale, les marchands d'art, les collectionneurs, les employés des États coloniaux, médecins, journalistes, biologistes, anthropologues, ethnologues, coopérants des milieux éducatif et universitaire, pour ne citer qu'eux ont été les principaux auteurs du trafic illicite des objets d'art africain. Cette pratique regrettable portant atteinte à l'identité culturelle et à la mémoire collective des peuples d'Afrique a duré pendant toute la colonisation avec comme modus operandi: pillages militaires ou razzias des colons, vols, ruses, manipulations des détenteurs de patrimoines culturels africains, ventes illégales d'objets d'art africain et spoliation de ressources naturelles et matérielles des pays colonisés. Les motifs avancés par les États coloniaux pour justifier le pillage des biens culturels africains étaient une prétendue sauvegarde et valorisation des objets d'art africain, une curiosité artistique, une recherche d'exotisme pour décorer leurs domiciles, un moyen d'offrir des cadeaux à la haute bourgeoisie de la métropole, une civilisation des « peuples barbares et païens » qu'il fallait déposséder de ses biens et valeurs culturels inestimables pour pouvoir les convertir à leur nouvelle religion : le christianisme. Le Sénégal à l'instar des autres colonies d'Afrique a subi avec impuissance cet acharnement des Occidentaux à son patrimoine culturel national. Le rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle produit par Monsieur Felwine Sarr (écrivain et universitaire) et Madame Bénédicte Savoy (historienne de l'art) évalue environ à 2200 œuvres (objets d'art, masques) et 3000 iconothèques (films, vidéos, photographies, productions artistiques, intellectuelles et spirituelles) les objets sénégalais dans les musées français. Par ailleurs les deux auteurs (Sarr et Savoy) nous apprennent qu'en ce qui concerne les anciennes colonies

françaises, dans la seule collection du Quai Branly (composée en partie d'objets d'art africain illégalement acquis), le Tchad arrive en tête (9296 objets). Il est suivi du Cameroun (7838 objets), de l'île de Madagascar (7590 objets), du Mali (6910 objets), de la Côte d'Ivoire (3951 objets), du Bénin (3157 objets), de l'Éthiopie (3081 objets), de la République du Congo (2593 objets), du Gabon (2448 objets), du Sénégal (2281 objets) de l'Afrique de l'Est (2262 objets) de la Guinée (1997 objets) » du Ghana (1656 objets) du Nigéria (1148 objets), de la RDC (1428 objets), de l'Afrique australe sans le Madagascar (1692 objets) etc1 .L'ampleur de ce phénomène a attiré l'attention de l'UNESCO. En effet deux de ses anciens directeurs généraux en l'occurrence messieurs René Maheu et ensuite Amadou Mahtar Mbow (Sénégalais) ont eu à aborder la délicate question de la restitution du patrimoine culturel africain à leurs pays d'origine. La captation patrimoniale subie par l'Afrique est à l'origine de la Convention de l'UNESCO de 1970 qui fixe des mesures pour empêcher et interdire l'importation, l'exportation et le transfert de propriétés illicites des biens culturels ainsi que la résolution onusienne 42/7 intitulée « Retour ou Restitution de biens culturels à leur pays d'origine ». Dans une période beaucoup plus récente le sujet est encore agité par le Président de la République de la France, Emmanuel Macron lors du discours qu'il a prononcé à l'Université Ouaga 1 au Burkina Faso le 28 novembre 2017. Le Président Macron avant confié une mission aux deux experts précités, Monsieur Felwine Sarr (écrivain et universitaire) et Madame Bénédicte Savoy (historienne de l'art) pour la production d'un rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain a amplifié et réactualisé le débat à l'échelle planétaire puisque la publication dudit rapport a suscité beaucoup d'intérêt même si les avis sont partagés sur certaines questions. Le 44<sup>e</sup> SYMPOSIUM d'ICOFOM prévu à Montréal - Québec, Canada du 28 septembre au 2 octobre 2020 sur le thème : La décolonisation de la muséologie: musées, métissages et mythes d'origine, relance à nouveau le débat sous une approche différente. Cette communication scientifique s'inscrit dans ce cadre en abordant « la question du retour des objets sénégalais des musées européens ». Il s'agira plus précisément de réfléchir autour des enjeux, stratégies d'intervention, expertises muséologiques et négociations diplomatiques à faire valoir en vue de faciliter le retour des objets sénégalais, Malgré l'engagement et la détermination de l'État du Sénégal à vouloir rapatrier ses biens culturels disséminés dans des musées européens pourquoi l'opération tarde à être concluante ? Quels sont les problèmes spécifiques et les caractéristiques du plan de rapatriement des objets sénégalais par rapport aux autres colonies d'Afrique notamment les non francophones? Privilégiant une approche communautaire, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a demandé à ses pays membres y compris le Sénégal « de parler de manière concertée » sur la question de la restitution des biens

<sup>1.</sup> Babacar Mbaye Diop. (2020, Mars 02). LA RESTITUTION DU PATRIMOINE AFRICAIN ET LA QUESTION DE LA RÉPARATION. seneplus. Page consultée le 10 Mars 2020, https://www.seneplus.com/opinions/la-restitution-du-patrimoine-africain-et-la-question-de-la?fbclid=IwAR-1KhXEKj2May1PG EBgQytSZpqmk2JN2l1Mazi 6dauw8EPhwDUnZ2eP80

culturels africains. Mieux l'institution communautaire a suggéré la construction rapide de réserves pour palier à l'absence d'infrastructures muséales, parce que construire un musée demande beaucoup plus de temps. Elle (l'institution communautaire) a également proposé un Plan d'action régional 2019-2023 pour la restitution des biens culturels africains à leurs pays d'origine. Sous ce rapport, que doit faire le Sénégal en termes d'options stratégiques ? Doit-il privilégier un agenda de travail national ou communautaire ou bien allier les deux pour accélérer le processus de rapatriement des objets sénégalais ? Quels sont les objets sénégalais à fort charge symbolique à prioriser dans le plan de rapatriement graduel à établir? Une fois de retour au pays de quelle manière ces objets sénégalais seront appelés à être réutilisés dans les institutions muséales et/ou patrimoniales? Quel type de garantie peut-on accorder à ces objets sénégalais en termes de conservation et de valorisation? A combien pourrait-on estimer le financement du plan de rapatriement des objets sénégalais? La question de la restitution d'objets africains et celle de la réparation sont-elles indissociables comme le défendent certains professionnels de musées et universitaires? Comment les professionnels, spécialistes de musées et de patrimoines et diplomates sénégalais pourraient conjuguer leurs expertises pour conduire cette mission hautement stratégique à enjeux multiples ? La question du retour des objets sénégalais des musées européens interpelle-t-elle la diplomatie culturelle ou la diplomatie préventive ou bien les deux à la fois ? Cette communication souhaite justement faire la lumière autour de cette série de questionnements auxquels nous tenterons d'y apporter des réponses.

# Références

## • Livre

Boillat, M. (2012). *Trafic illicite des biens culturels et coopération judiciaire international en matière pénale*. Zürich. Schulthess.

Djigo, A. (2015). Histoire des politiques du patrimoine culturel au Sénégal. Dakar. L'Harmattan Sénégal.

Flutsch, L. ; Fontannaz, D. (2010). *Le Pillage du patrimoine archéologique* : des razzias coloniales au marché de l'art, un désastre culturel. Lausanne. Favre.

Fraoua, R. (1985). *Le Trafic illicite des biens culturels et leur restitution*: analyse des réglementations nationales et internationales; critiques et propositions. Fribourg. Éditions universitaires.

Guillotreau, G. (1999). *Art et crime* : la criminalité du monde artistique, sa répression. Paris. Presses universitaires de France.

Houpt, S. (2006). *Tableaux volés* : enquêtes sur les vols dans le monde de l'art. Lyon. Éditions Stéphane Bachès.

Mairesse, F. (2016). *Nouvelles Tendances de la muséologie*. Paris. La Documentation française.

Turgeon, L. (2003). *Patrimoines métissés*: contextes coloniaux et postcoloniaux. Québec. Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

# • Article de journal ou périodique

Abdou, S. (2005). Retour et restitution des biens culturels à leur pays d'origine : objets et motifs. *Revue Ethiopiques*. n°75, p1 http://ethiopiques.refer.sn/spip. php?page=imprimer-article&id\_article=1046 Page consultée le 10 Mars 2020.

Abdou, S. (2006). Retour et restitutions des biens culturels à leur pays d'origine : difficultés et enjeux, *Revue Ethiopiques*. n°76, p1 http://ethiopiques.refer.sn/spip.php?page=imprimer-article&id\_article=1509 Page consultée le 10 Mars 2020.

### Site Internet

Babacar Mbaye Diop. (2020, Mars 02). LA RESTITUTION DU PATRIMOINE AFRICAIN ET LA QUESTION DE LA RÉPARATION. seneplus. Page consultée le 10 Mars 2020, https://www.seneplus.com/opinions/la-restitution-du-patrimoine-africain-et-la-question-de-la?fbclid=IwAR1KhXEKj2May1PG\_EBgQytSZpqmk2JN2l1Mazi\_6dauw8EPhwDUnZ2eP80

Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO). (2019, juillet 07). Le plan d'action régional pour la restitution des biens culturels africains à leurs pays d'origine, et les documents de politique culturelle régionale adoptés par les ministres de la culture de la CEDEAO. Site officiel de l'institution communautaire. Page consultée le 10 Mars 2020, https://www.ecowas.int/le-plan-daction-regional-pour-la-restitution-des-biens-culturels-africains-a-leurs-pays-dorigine-et-le-document-de-politique-culturelle-regionale-adoptes-par-les-ministres-de-la-cul/?lang=fr

Le Monde Afrique (2017, Novembre 28). Le discours de Ouagadougou d'Emmanuel Macron. Site officiel du journal. Page consultée le 10 Mars 2020, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/29/le-discours-de-ouagadougou-demmanuel-macron\_5222245\_3212.html

Ministère de la Culture et de la Communication du Sénégal. (2019, janvier 16). Le Sénégal et la Côte d'Ivoire optent pour la « construction de réserves africain ». Site officiel du ministère. Page consultée le 10 Mars 2020, http://www.culture.gouv.sn/?q=le-senegal-et-la-cote-divoire-optent-pour-la-construction-de-reserves-africain

Sarr, F., & Savoy, B. (2018, Novembre 26). Rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain. Vers une nouvelle éthique relationnelle. Restitutionreport2018. Page consultée le 10 Mars 2020, http://restitutionreport2018.com/sarr\_savoy\_fr.pdf